

Motion du 16 mai 2019 de Mmes et MM. Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Fabienne Beaud, Uzma Khamis Vannini, Vincent Schaller, Tobias Schnebli, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Sami Gashi et Jacques Pagan: «Ecoles de sport d'été: facilitons la vie des parents en Ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 8 septembre 2020, dans le rapport M-1443 A)

MOTION

Considérant:

- que la garde et/ou l'occupation des enfants pendant les vacances estivales est un véritable défi pour les parents;
- que la Ville de Genève a mis en place un certain nombre d'activités pendant les vacances estivales;
- que parmi ces activités figure l'accueil en centre aéré à la journée organisé par nos Maisons de quartier;
- que ces centres aérés connaissent un immense succès;
- que malheureusement beaucoup d'enfants restent sur le carreau en liste d'attente;
- que la Ville de Genève a développé par ailleurs une offre de cours de sport en été;
- que si ces cours sont organisés par la Ville de Genève, ils sont donnés par des prestataires externes;
- que l'idée est de «permettre aux jeunes âgé-e-s de 4 ans à 17 ans de découvrir un sport ou de s'y perfectionner pendant leurs vacances»;
- que selon les termes mêmes figurant sur le site de la Ville de Genève: «Pour les jeunes, ces écoles sont un lieu d'échange où on apprend l'esprit d'équipe, la persévérance et le plaisir de jouer. Les cours, dispensés par des professeur-e-s expérimenté-e-s, sont à la portée de tous les budgets. Ils sont ouverts à l'ensemble des jeune intéressé-e-s dans la limite d'âge indiquée et en fonction des places disponibles»;
- que les élèves peuvent s'inscrire jusqu'à 5 cours (maximum);
- que les tarifs proposés dans le cadre de la Ville de Genève sont en effet bien inférieurs à l'offre ordinaire de ces écoles;

- que l'inscription et le paiement se fait exclusivement par le biais du site internet de la Ville de Genève et le paiement ne peut se faire que par une carte de crédit;
- qu'en l'état, le système d'inscription mis en place par la Ville de Genève est très compliqué et peu performant;
- qu'aucun système de priorisation n'a été mis en place, le premier inscrit étant le premier servi;
- que si certains cours restent incomplets, d'autres sont littéralement pris d'assaut;
- qu'ainsi et à titre d'exemple les cours multiglisse pour lesquels les inscriptions ont été ouvertes à 8 h 30 le 15 mai 2019 étaient complets avant 8 h 45 le même jour,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir un état des lieux complet sur la fréquentation de ces cours et des coûts directs et indirects pour la Ville de Genève;
- de faciliter l'inscription aux cours de sport organisés par la Ville de Genève, en simplifiant le système mis en place afin de permettre aux parents d'inscrire leur-s enfant-s sans devoir faire une formation en informatique préalable et/ou disposer d'une carte de crédit;
- d'établir des critères de priorisation de demande d'inscription:
 - sur le même modèle que celui des crèches (priorités aux enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune, puis ceux dont les parents travaillent sur notre commune, etc.)
 - en donnant également priorité aux enfants qui ne sont pas déjà inscrits à un autre cours.